

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 1448-2020/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
N° 5-2020/RAP-COM

RAPPORT
de la Commission du développement rural (DR)
du jeudi 30 janvier 2020

Le **jeudi 30 janvier 2020 à 15 heures**, la commission du développement rural (DR) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Dunoyer dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **39451-2019/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 38-2015/BAPS/DDR du 10 mars 2015 attribuant une aide à l'achat de juvéniles d'holothuries ;
- Présentation du bilan de la politique publique agricole provinciale.

Présents :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, M. Philippe Dunoyer, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga et Mme Christiane Sarijan-Verger.

Absent :

M. Nicolas Metzdorf.

Soit 7 membres présents et 1 membre absent.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Emmanuelle Khac, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe par intérim chargée de l'aménagement du territoire (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

M. Jacques Beaujeu, directeur adjoint de la direction du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Laurent Desvals, directeur par intérim de la direction du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS) ;

Mme Marie-Laure Lafleur, conseillère spéciale de la présidente de l'assemblée de la province Sud ;

Mme Karine Lambert, directrice par intérim de la direction du développement durable des territoires (DDDT) ;

Mme Aurélia Nafoui, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DAJI/SSACA) ;

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **39451-2019/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 38-2015/BAPS/DDR du 10 mars 2015 attribuant une aide à l'achat de juvéniles d'holothuries. (Examen en commission du développement rural le 30 janvier 2020)

L'aide à l'achat de juvéniles d'holothurie (35 F sur un prix d'achat de 50 F), instituée après avis de la commission du développement rural, par la délibération du Bureau de l'assemblée n° 38-2015 du 10 mars 2015 puis prolongée par la délibération n° 792-2017 du 24 octobre 2017, a permis d'initier des cycles de grossissement d'holothuries sur treize des quatorze fermes crevetticoles de la province Sud. Ainsi, 1 400 000 juvéniles produits par la société d'élevage aquacole de la Ouenghi (SEA) ont été ensemencés sur 190 hectares de bassins d'élevage de crevettes. Par le biais des nécessaires transferts en cours d'élevage, plus de la moitié des surfaces exploitées (290 ha / 512 ha) ont supporté des holothuries.

Depuis septembre 2017, les premières holothuries commercialisables (poids frais ciblé de 400 gr au minimum après 24 mois d'élevage) sont traitées par l'atelier de transformation et de conditionnement de la société de transformation des holothuries de Nouvelle-Calédonie (STHNC) récemment installée à Numbo, sur financement principal de Promosud. En 2018, la STHNC a commercialisé 5 tonnes de bêche de mer (soit 100 tonnes d'holothuries transformées) pour un chiffre d'affaires de soixante-quatre millions (64 000 000) de francs CFP. La valorisation d'animaux issus d'élevage sur le marché asiatique a permis de valider l'intérêt de la filière.

En parallèle à la création d'une véritable nouvelle filière aquacole, l'intérêt porté par les aquaculteurs et la collectivité était également d'étudier l'effet potentiel de bio remédiation de cet élevage au profit des élevages de crevettes à faible performance. Les premiers résultats constatés sont très encourageants. A cet égard, ceux de la Sarl Seafarm, ferme fortement impactée par les pathologies depuis plus de 15 ans, fondent un réel espoir avec des cycles d'élevages de crevettes post-holothuries conclus à des taux de survie supérieurs à 55% et un indice de conversion de 2 (moyenne filière 45% et 2,6) contre une moyenne historique de 35% et 3.

Les résultats de la campagne 2018-2019 semblent confirmer cette tendance, la SAS Sodacal qui a connu une mauvaise année de production (28% de survie) va effectuer ses premiers élevages de crevettes post-holothuries. En collaboration avec le centre technique de l'aquaculture (CTA) de Saint-Vincent et de l'observatoire économique de la filière aquacole, le suivi de ces élevages et des essais de co-culture d'holothuries et de crevettes permettront de valider l'intérêt de l'alternance de ces espèces tant au niveau biologique qu'économique.

Sur la plan financier les dépenses liées à la mise en œuvre du dispositif s'élèvent depuis 2015 à quarante-trois-millions six cent vingt-sept mille cinq cents (43 627 500) francs CFP avec la répartition suivante par exercice :

2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
6 037 500 F	19 600 000 F	5 950 000 F	0	12 040 000 F	43 627 500 F

Une enveloppe de cinq millions (5 000 000) de francs CFP est inscrite au projet de budget primitif 2020 qui permettrait de conduire une bio remédiation sur une dizaine d'hectares supplémentaires de bassins à crevettes.

L'aide exceptionnelle à l'achat de juvéniles s'éteint en principe au 30 septembre 2019. Compte-tenu de l'intérêt à soutenir l'élan initié de cette nouvelle filière qui offre des perspectives, à confirmer en termes d'assolement pour les crevetticulteurs, il est proposé de prolonger la mesure pour 3 années supplémentaires.

Sur la base d'une réponse de 30 % des surfaces de bassins à crevettes restant à bio remédier sur les 3 prochaines années (une trentaine d'hectares), le coût prévisionnel avoisinerait une vingtaine de millions de francs CFP.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, Mme Sakilia a souhaité avoir plus de précisions sur les exploitations d'holothuries en mer. M. Beaujeu a répondu que des expérimentations avaient été menées avec des partenaires privés volontaires, notamment sur les sites de l'île l'Ouen et Moindou. Toutefois, les résultats étaient peu probants. Il a précisé que ce type d'élevage nécessite d'être implanté sur des sites peu exposés au vent et appropriés pour accueillir les enclos avec un marnage peu important. De plus, cet élevage de cycle long implique que les zones d'implantation des enclos soient protégées des intempéries et nettoyées régulièrement pour éliminer les prédateurs. Par conséquent, cela occasionne des investissements importants et la technique reste encore perfectible, car il n'existe pas de modèle technico-économique sur ce type d'élevage. Enfin, il a ajouté qu'actuellement il n'y a plus d'essai en province Sud, mais que des résultats sont attendus suite aux expérimentations en province Nord.

M. Dunoyer s'est interrogé sur l'effet de la bio remédiation et la durée de conservation des holothuries dans les fermes aquacoles. M. Beaujeu a indiqué que pour atteindre une taille commercialisable, les holothuries devaient changer de bassin au cours de leur croissance qui dure entre 20 et 24 mois. Les résultats de la bio remédiation au profit des élevages de crevettes sont très encourageants. En effet, le taux de survie des crevettes augmente significativement dans un bassin préalablement assaini par les holothuries. En complément, Mme Watéou a sollicité des précisions sur la problématique de cohabitation des crevettes et des holothuries ainsi que le rôle de ces dernières dans le filtrage des bassins. M. Beaujeu a indiqué que la problématique de co-culture de ces deux espèces est liée au fait qu'elles vivent toutes les deux dans le fond du bassin. Actuellement, des expériences de co-culture des holothuries avec des picots rayés sont menées et s'avèrent plus concluantes. S'agissant du rôle des holothuries dans l'assainissement des bassins, il consiste à nettoyer la matière organique qui se trouve dans le fond puisqu'elles se nourrissent uniquement des résidus.

M. Dunoyer a demandé si la profession souhaitait que l'aide à l'achat de juvéniles d'holothuries soit pérenne. M. Beaujeu a précisé que le vrai enjeu était de créer une filière « holothurie » pour l'exportation. Toutefois, afin de continuer à fonctionner, l'écloserie doit vendre au moins un million d'holothuries par an, à 50 francs l'unité. Il a ajouté que pour y arriver, les bassins de crevettes ne sont pas la meilleure solution et qu'il faut nécessairement travailler sur l'élevage en mer, les enclos et le ranching pour avoir une filière rentable et viable à terme.

M. Dunoyer a sollicité une note sur le bénéfice financier des fermes aquacoles ayant profité du dispositif d'aide à l'acquisition de juvéniles d'holothurie.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 et 2 : Avis favorable de la commission.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, M. Philippe Dunoyer, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga et Mme Christiane Verger).

- Présentation du bilan de la politique publique agricole provinciale.

Un diaporama relatif au bilan de la politique publique agricole provinciale a été présenté par la DDDT.

Concernant l'aide provinciale, M. Dunoyer s'est questionné sur l'effet levier de l'investissement de la province Sud qui est passé de 1.2 milliard à 3.5 milliards de francs CFP. M Beaujeu a expliqué que cet effet levier apparaissait davantage comme un indicateur d'activité (pas de mesure d'efficacité) et qu'il convenait de l'examiner comme une réponse à l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire. En effet, les taux de couverture, tous produits confondus, sont passés de 13% en 2013 à 20% en 2018. Ainsi, nous pouvons constater que l'investissement de la collectivité dans le secteur agricole a permis l'augmentation de production même si certaines filières peinent un peu.

Au niveau de l'emploi, M. Brinon s'est interrogé sur le peu de création d'entreprise avec un taux moyen d'intervention de la collectivité à hauteur de 45%. M. Desvals a justifié ce point par deux explications :

- l'accès difficile au foncier et notamment pour les jeunes agriculteurs ;
- le montage parfois fastidieux des dossiers financiers et administratifs.

Ensuite M. Brinon s'est questionné sur le niveau de pérennisation des emplois créés suite à l'aide accordée par la province Sud. M. Beaujeu a reconnu qu'il était difficile d'évaluer le taux de pérennisation notamment par manque de lisibilité sur les emplois en brousse. Le suivi des agréments accordés dans le cadre du DISPPAP montre un important turn-over dans les emplois de l'agriculture. A noter que la principale filière de création d'emploi reste le maraîchage. En complément, il a ajouté que le versement de l'aide à la création d'emploi se fait en deux temps : à la création et au maintien après un an. Généralement, le paiement se fait à 100% à la création mais le versement pour le maintien au bout d'un an est plus problématique, en raison notamment du turn over qui impacte le bilan des heures travaillées.

En réponse à M. Dunoyer qui s'est interrogé sur le taux moyen d'intervention de la collectivité dans l'aide à la mutualisation des entreprises, M. Beaujeu a indiqué que l'effort de mutualisation était également porté sur les entreprises de prestation de service, en plus des coopératives.

Quant à la problématique de l'eau, Mme Khac a demandé si des contrôles étaient effectués sur les autorisations de captage d'eau afin de surveiller si le prélèvement journalier était conforme à la réglementation. M. Beaujeu a confirmé qu'un arrêté régleme le volume d'eau autorisé à être prélevé journalièrement ainsi que son utilisation. Il n'existe pas de police de l'eau en Nouvelle-Calédonie pour veiller au respect de la réglementation. Cependant dans le cadre de la politique de l'eau partagée, des opérations sont prévues avec le programme PROTEGE pour installer des compteurs intelligents chez des agriculteurs volontaires. De plus, Mme Barbier a demandé s'il existait une aide sur les retenues collinaires. M. Beaujeu a répondu par la positive et que cette aide était portée par l'Agence rurale en ajoutant que sur les forages il y avait une aide provinciale de l'ordre d'une trentaine de millions par an.

S'agissant des forages, Mme Barbier a souhaité savoir si une cartographie permettait de délimiter les zones de forage. M. Beaujeu a indiqué que depuis 2013, une cartographie de la frange littorale de Païta à Poya Sud avait été dressée pour identifier le front entre l'eau douce et l'eau salée, afin de limiter le risque irréversible de contamination de la lentille d'eau douce. Il a ajouté qu'une surveillance est nécessaire pour évaluer l'évolution du front.

Suite à ces explications, Mme Khac a souhaité savoir si la DDDT a été amenée à retirer l'autorisation de certains forages. M. Beaujeu a confirmé que des forages avaient été rebouchés mais toujours sur la base du volontariat. La réglementation ne permet pas à la DDDT d'imposer le rebouchage des forages.

En réponse à Mme Barbier qui a souhaité savoir si une aide financière de la collectivité était destinée aux curages de retenues collinaires, M. Beaujeu a répondu que non mais que des opérations ponctuelles avaient pu être menées par le passé.

Mme Khac s'est demandé si une formation était dispensée pour accompagner les propriétaires à gérer leur retenue d'eau. M. Beaujeu a précisé que des plaquettes explicatives avaient été distribuées aux propriétaires sans formation spécifique. Des sessions collectives pourront néanmoins être organisées.

Suite à l'interrogation de M. Dunoyer sur le modèle économique à définir permettant d'allier préservation et rentabilité, M. Beaujeu a expliqué que cela s'adressait plus particulièrement aux gros projets hydrauliques avec des investissements publics et privés. Par exemple le projet pour amener de l'eau entre la Ouenghi et la Ouaménie à Boulouparis, dont l'investissement dépasse le milliard et qui nécessite, de fait, de vraies réflexions sur la rentabilité du modèle économique à établir.

En complément, Mme Lambert a interpellé les membres de la commission sur l'interdépendance entre le pompage de l'eau dans les nappes phréatiques et les impacts parfois indirects pouvant engendrer des investissements supplémentaires. M. Blaise a appuyé ses propos en précisant que sans stratégie de l'eau, l'agriculture devient problématique et de gros impacts environnementaux peuvent être engendrés. Ainsi, un équilibre entre l'équipement indispensable en eau et sa gestion durable doit être trouvé. Il a ajouté qu'il serait par ailleurs judicieux d'avoir des retours d'expérience sur ce qui fonctionne le mieux à l'étranger. A ce sujet, M Brinon a indiqué qu'avec une capacité de réserves souterraines faible, la Nouvelle-Calédonie se trouve dans un contexte particulier. Ainsi, une attention particulière doit être portée sur le captage des eaux de pluie notamment, en période cyclonique.

Au sujet du marché, M. Dunoyer a souhaité savoir si l'augmentation du taux de couverture du marché entre 2014 et 2019 était corrélée avec l'augmentation des besoins des consommateurs. M. Desvals a répondu que dans la cadre du DISPPAP, il avait été estimé que la consommation de la population augmenterait de l'ordre de 5 à 6% par an. Toutefois, la consommation actuelle est en baisse avec une légère croissance de la production locale et une diminution du volume des importations.

M. Blaise a précisé qu'une analyse par filière serait pertinente afin de distinguer le taux de couverture des besoins de la population, de ceux de l'élevage animal. Bien que des résultats positifs du DISPPAP soient constatés, le tonnage global ne prend pas en compte le fait que tout ne soit pas destiné aux consommateurs. Cela met en exergue des disparités claires dans les résultats entre les filières avec des enjeux et des investissements différents. Il a proposé d'organiser des réunions avec des partenaires extérieurs afin de faire un focus sur les chiffres de chaque filière avec la démographie des exploitations, les résultats, les facteurs clés de succès, les faiblesses et les forces, dans le but d'évaluer la stratégie d'aide à l'investissement de la province Sud.

Plus spécifiquement, pour la filière céréale dont la production a massivement été aidée et qui totalise de belles performances, M. Blaise a précisé que la monoculture entraînait la propagation des maladies et par conséquent un risque écologique potentiel. Ainsi, compte tenu des finances publiques, il convient de s'interroger sur le soutien de cette filière. Dès lors, il est primordial de prendre en compte la cohérence des objectifs par rapport aux moyens financiers publics en incluant notamment les conséquences écologiques et d'autres critères pertinents qui permettront d'analyser la stratégie provinciale en matière de développement agricole. Le but est de fournir le marché mais aussi de fixer les populations en créant de l'emploi. Aussi, une rigueur doit être observée dans l'analyse des subventions données au monde agricole, d'où la nécessité d'un bilan plus qualitatif filière par filière. Il a précisé qu'il ne s'agissait pas de mettre un frein à la logique de développement de la production agricole qui continuera à être aidée mais d'être vigilant tout en préservant la solvabilité de la province Sud. En conséquence, les taux d'intervention de la collectivité ont été révisés afin de permettre que les projets passent par le filtre de l'analyse bancaire et des crédits.

M. Dunoyer a précisé qu'il est important de structurer toute la filière pour permettre de valoriser les salaires des agriculteurs. Le bilan est positif mais il est difficile de tirer toutes les conséquences sur toutes les filières. De ce fait, il est essentiel que la commission continue son analyse avec le critère économique qui doit guider un certain nombre de décisions mais cela ne pourra pas suffire car le taux de couverture a considérablement augmenté ces dernières années. La réflexion est utile, la correction est nécessaire mais la prudence est de rigueur.

M. Brinon a souhaité connaître les coûts moyens de productions des principales filières animales et végétales. M. Desvals a expliqué qu'il n'existe pas d'analyse individuelle. En revanche, l'ensemble des filières bénéficie d'outils calculant le prix moyen de production selon différents critères. En complément, M Beaujeu a ajouté que les résultats restaient théoriques car il n'existe pas d'analyse de groupe.

Mme Khac s'est interrogée sur le prix d'achat du consommateur qui tend à augmenter alors que le prix moyen d'achat au producteur a baissé. M. Beaujeu a précisé que c'était au niveau des intermédiaires et de la grande distribution que la culbute des prix se faisait. A ce propos, M. Dunoyer a indiqué qu'il serait pertinent que la collectivité procède de manière anonyme à des études pour obtenir des estimations précises, filière par filière, sur le nombre d'intermédiaires, le niveau et la répartition du prix de vente du produit de sa production à sa commercialisation.

Enfin, suite aux observations des porteurs de projets sur les délais administratif d'instruction des dossiers des demandes de subvention, Mme Khac a sollicité des éléments de la DDDT à ce sujet. M. Blaise a rebondi sur cette demande et a expliqué que les agents doivent se reconcentrer sur l'appui technique pour amener du changement dans le système productif calédonien. Il peut être envisagé de confier l'instruction des dossiers à des opérateurs privés qui feront preuve davantage de promptitude dans le traitement de la demande.

Mme Khac a fait remarquer que les difficultés rencontrées dans le monde agricole étaient également liées à l'enchevêtrement des compétences des différents organismes ne permettant pas d'avoir une vision globale sur le rôle précis de chacun d'entre eux. M. Blaise a indiqué qu'une feuille de route a été adressée à la DDDT afin d'envisager une meilleure concertation entre les organismes notamment avec la mise en place de bilatérales. Il a conclu en invitant le président de la commission DR à organiser des réunions de sa commission afin d'auditer d'autres organismes intervenant dans le domaine agricole selon des thématiques par filière.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 17 heures 15.

**Le président de la commission du
développement rural**



Philippe Dunoyer
Philippe Dunoyer